Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 43 (1951)

Heft: 5

Artikel: L'abstentionnisme dans les votations fédérales

Autor: Pochon, Charles-F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384706

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'abstentionnisme dans les votations fédérales

Par Charles-F. Pochon

Le problème

Dans un Etat démocratique, l'électeur peut voter ou s'abstenir. En votant, il exerce une influence s'il prend une position affirmative ou négative ou refuse d'en exercer une par le dépôt d'un bulletin blanc dans l'urne. Dans les deux cas, il est un citoyen actif.

L'abstentionniste renonce, en général volontairement, à faire acte de participation à la vie civique.

Pourquoi y a-t-il si peu de participants aux votations fédérales? Cette question inspire assez souvent des articles de journaux. Même la Revue syndicale suisse a déjà consacré quelques pages au problème, en juin 1950, sous le titre « Pourquoi tant d'abstentionnisme? ».

Les conclusions des différents auteurs d'articles sur l'abstentionnisme sont parfois fort différentes. Le numéro d'avril de cette revue en fournit la preuve dans le texte consacré à l'initiative de la monnaie franche. Il y est fait état de commentaires de deux journalistes romands de Berne. Le correspondant de la Suisse a trouvé affligeant que plus de la moitié du corps électoral consente à ne pas faire usage de ses moyens de défense, alors que le correspondant de la Feuille d'Avis de Neuchâtel trouve remarquable qu'un citoyen sur deux se soit dérangé pour repousser l'initiative franchiste.

Au cours d'une émission radiophonique, le correspondant bernois du *Journal de Genève* a démontré, sur la base de chiffres indiscutables, que la participation aux votations fédérales n'était pas meilleure autrefois qu'aujourd'hui.

La question est suffisamment importante pour que nous y consacrions quelques pages et essayions de proposer quelques solutions.

La participation aux votations fédérales

De 1848 au 15 avril 1951, 157 votations fédérales ont eu lieu. La Feuille fédérale a publié, le 28 décembre 1950, la liste des 154 votations qui ont eu lieu jusqu'à la fin de l'année passée, avec des indications sur le nombre des votants, le résultat et pour la plupart la participation. Pour notre étude, nous avons tenu compte, en outre, des 3 votations de cette année.

La Constitution de 1848 a introduit le referendum obligatoire pour les revisions de la Constitution. La Constitution de 1874 a introduit le referendum législatif facultatif et la votation populaire du 5 juillet 1891 a inscrit dans la Constitution le droit d'initiative constitutionnelle. Un nouveau perfectionnement de notre démocratie introduira, un jour que nous souhaitons proche, le droit d'initiative législatif.

La première votation fédérale, en 1848, était consacrée à la Constitution. Dans quatorze cantons et deux demi-cantons, la votation a eu lieu suivant le mode actuel. A Fribourg, le Grand Conseil a décidé. Aux Grisons, les voix comitiales se sont prononcées et dans les autres cantons la décision a été prise par la landsgemeinde.

Le nombre des bulletins valables est seul connu pour les 18 votations qui suivirent l'acceptation de la Constitution de 1848.

Dès 1879, pour les 138 votations fédérales qui ont eu lieu, nous connaissons la participation.

Signalons encore, au sujet des 18 votations de 1849 à 1878, que la moitié ont eu lieu simultanément le 14 janvier 1866. Il n'y a plus jamais eu depuis lors un si grand nombre de votations fédérales le même dimanche.

Depuis 1879, le nombre des électeurs a plus que doublé puisqu'il était de 636 996 le 19 janvier 1879 et qu'il est maintenant supérieur à 1 400 000. Pour avoir un tableau assez simple des diverses participations, nous les avons groupées dans des classes de 10%. Durant ces septente-trois dernières années, les participations ont été les suivantes:

Participation			où		bre de fois nt été constatées
moins de 40%			•	6	(4,4%)
de 40 à 49,9%			•	23	(16,6%)
de 50 à 59,9%				44	(31,9%)
de 60 à 69,9%				44	(31,9%)
de 70 à 79,9%				18	(13,0%)
plus de 80%				3	(2,2%)
				138	(100,0%)

La comparaison avec de nombreuses votations cantonales ou communales montre clairement que les votations fédérales sont plus fréquentées. Un cinquième seulement de ces votations ont déplacé moins de la moitié des électeurs. En précisant que la participation n'a jamais été inférieure à 32,8%, il est dès maintenant permis d'affirmer que le problème de l'abstentionnisme n'est pas si grave que certains le croient.

Le fait que le vote est obligatoire dans quelques cantons n'infirme en rien notre affirmation. En effet, les positions des cantons dans les statistiques de l'abstentionnisme se modifient très souvent.

Quelques comparaisons

Nous ne voulons pas étudier chaque votation fédérale en particulier. Ceux que cela intéresse peuvent consulter le numéro de la Feuille fédérale cité plus haut. Nous voulons nous contenter de quelques comparaisons pour savoir si les électeurs se rendaient autrefois plus volontiers aux urnes que maintenant.

Plusieurs méthodes s'offrent. Nous croyons qu'il importe d'abord de comparer la participation aux 69 premières votations à celle constatée dans les 69 dernières.

Les premières ont eu lieu dans les années 1879 à 1921 et les dernières dans les années 1922 à 1951.

Participation		18	79—1921	1922—1951
moins de 40%			6	_
de 40 à 49,9%			14	9
de 50 à 59,9%			18	26
de 60 à 69,9%			24	20
de 70 à 79,9%			7	11
plus de 80%		•		3
			69	69

Il convient en premier lieu de remarquer qu'il y a eu autant de votations fédérales de 1922 à 1951, pendant trente ans, que de 1879 à 1921, durant quarante-trois ans.

Toutes les participations inférieures à 40% se sont produites dans la première période et toutes les participations supérieures à 80% dans la seconde.

Les participations de 40 à 49% sont plus nombreuses dans la première période, celles de 70 à 79,% sont plus nombreuses dans la seconde.

Le lecteur a la possibilité de faire d'autres constatations à la lecture de ce premier tableau comparatif et nous ne voulons pas chercher à exposer ici toutes les déductions possibles.

Après avoir comparé des nombres égaux de votations, nous voulons comparer quelques périodes d'égale durée. En premier lieu l'époque la plus récente, l'actuelle après-guerre, nous intéresse. C'est l'époque 1946-1951. La première époque pour laquelle nous connaissions les participations peut être aussi utilement examinée: c'est l'époque 1879-1884. Le début de ce siècle (1900-1905), la première après-guerre (1919-1924) et la période de crise des années trente (1930-1935) complèteront ce tableau.

Participation	1879—1884	1900—1905	1919—1924	1930—1935	1946—1951
moins de 40%	_	_	3 (14,3%)	<u> </u>	_
40 à 49,9%	<u> </u>	2 (22,3%)	3 (14,3%)	1 (8,3%)	2 (11,1%)
50 à 59,9%	2 (20%)	5 (55,3%)	4 (19,0%)	2 (16,6%)	10 (55,5%)
60 à 69,9%	7 (70%)	1 (11,1%)	7 (33,3%)	2 (16,7%)	3 (16,7%)
70 à 79,9%	1 (10%)	1 (11,1%)	3 (14,3%)	5 (41,7%)	3 (16,7%)
plus de 80%	<u> </u>	_	1 (4,8%)	2 (16,7%)	
	10 (100%)	9 (100,0%)	21 (100,0%)	12 (100,0%)	18 (100,0%)

Votation populaire du 25 février 1951 sur l'arrêté fédéral concernant le transport sur la voie publique de personnes et de choses au moyen de véhicules automobiles

Cantons	Electeurs	Bulletins rentrés		entrant pas en e compte	Bulletins entrant en ligne	Oui	Non
			blanes	nuls	de compte		
Zurich	239 976	164 984	4 727	58	160 199	65 251	94 948
Berne	247 324	93 313	619	134	92 560	44 993	47 567
Lucerne	65 927	31 414	285	21	31 108	10 579	20 529
Uri	8 255	5 009	232	16	4 761	2 065	2 696
Schwyz	20 603	11 186	108	5	11 073	3 007	8 066
Unterwald-le-Haut	6 226	3 231	15		3 216	663	2 553
Unterwald-le-Bas	5 591	3 308	62	4	3 242	1 039	2 203
Glaris	11 095	6 561	114	13	6 434	2 657	3 777
Zoug	11 866	5 250	90	10	5 150	1 584	3 566
Fribourg	46 626	17 195	130	31	17 034	7 951	9 083
Soleure	51 537	25 563	723	178	24 662	11 343	13 319
Bâle-Ville	61 819	20 886	76	8	20 802	10 890	9 912
Bâle-Campagne	32 588	15 352	180	8	15 164	7 016	8 148
Schaffhouse	17 202	14 503	1 138	10	13 355	5 238	8 117
Appenzell RhExt	14 241	9 856	367	34	9 455	3 255	6 206
Appenzell RhInt.	3 675	1 939	53	10	1 876	696	1 180
Saint-Gall	85 294	60 836	1 797	604	58 435	24 380	34 055
Grisons	37 354	20 974	1 054	21	19 899	10 033	9 866
Argovie	89 098	71 843	3 510	85	68 248	27 832	40 416
Thurgovie	43 383	32 111	1 680	26	30 405	14 828	15 577
Tessin	48 190	14 718	170	50	14 498	9 133	5 365
Vaud	114 028	59 160	761	93	58 306	29 518	28 788
Valais	46 235	18 796	84	46	18 666	5 779	12 887
Neuchâtel	40 340	17 702	145	16	17 541	11 068	6 473
Genève	59 873	12 344	282	105	11 957	7 434	4 523
Total	1 408 346	738 034	18 402	1 586	718 046	318 232	399 814
					Majorité absolue 359 024		

Il ressort nettement de ce tableau que les votations ont été plus nombreuses à l'issue des deux guerres mondiales qu'au cours des

trois autres périodes.

En considérant une participation de plus de 70% comme forte, c'est la période 1930-1935 qui en compte le plus, puis la période 1919-1924; la période 1946-1951 vient ensuite, suivie de la période 1900-1905 précédant la période 1879-1884. Cette dernière époque se distingue par son grand nombre de participations moyennes (60 à 69,9%); elle est suivie de loin par la période 1919-1924.

A première vue, c'est la période 1900-1905 qui accuse les plus faibles participations. Notre époque est comparable avec celle de 1919-1924, où les extrêmes sont davantage représentés. Enfin, la première période et la période de la crise économique de 1930 accusent

des participations très supérieures à la moyenne.

Il est évident que l'importance des votations joue un rôle sur la participation, mais comme cet élément est très difficile à évaluer, nous renonçons à le faire intervenir dans l'explication de ce tableau. Par contre, il est intéressant de connaître les dix scrutins les mieux fréquentés et les dix les plus mal fréquentés.

Les plus faibles participations:

Rang	Participation en %	Année	Objet			
1.	32,8	1919	Dispositions transitoires concernant les élections au Conseil national et au Conseil fédéral			
2.	36	1913	Revision des articles 69 et 31, 2e alinéa, lutte contre les maladies de l'homme et des animaux			
3.	38,4	1921	Navigation aérienne			
4.	38,5	1921	Automobiles et cycles			
5.	38,7	1897	Police des eaux et des forêts			
6.	38,7	1897	Police des denrées alimentaires			
7.	40	1905	Extension de la protection des inventions			
8.	41,8	1931	Interdiction des décorations			
9.	42,1	1917	Droits de timbre			
10.	42,4	1887	Protection des inventions			

Les plus fortes participations:

Rang	Participation en %	Année	Objet
1.	86,3	1922	Prélèvement sur la fortune
2.	84,4	1935	Initiative de crise
3.	80,5	1933	Réduction des traitements et salaires du personnel fédéral
4.	79,9	1935	Réorganisation de l'organisation militaire
5.	79,7	1947	Assurance-vieillesse (A. V. S.)
6.	79,7	1947	Articles économiques
7.	78,9	1934	Protection de l'ordre public
8.	78,1	1931	Assurance-vieillesse
9.	78,1	1931	Imposition du tabac
10.	78	1898	Nationalisation des chemins de fer

Un examen, même sommaire, de ces deux listes rassurera l'observateur. Les dix plus faibles participations datent de vingt ans et plus. Il y en a même trois qui datent du siècle passé. Les dix plus fortes participations ont été enregistrées pour la plupart dans les vingt dernières années et une seule fois au siècle passé.

Pour la classe ouvrière, ces tableaux, principalement le second, sont révélateurs. Les huit plus fortes participations ont été enregistrées dans des votations où le mouvement ouvrier, syndical et politique, est intervenu à fond dans la bataille. Pour les plus jeunes, « prélèvement sur la fortune », « initiative de crise », « réduction des traitements du personnel fédéral » sont des noms jalonnant l'histoire de notre mouvement ouvrier; pour les aînés, ce sont des souvenirs de luttes ardentes.

La participation des électeurs aux élections fédérales

Afin de permettre à ceux que le sujet intéresse d'établir encore d'autres comparaisons, nous citons aussi les participations aux élections fédérales depuis 1919, c'est-à-dire depuis l'introduction de la représentation proportionnelle:

Année	Participation en %	Elections tacites
1919	80,4	Appenzell RhExt.
1922	76,4	
1925	76,8	Appenzell RhExt., Glaris
1928	78,8	Appenzell RhExt., Glaris
1931	78,8	
1935	78,3	
1939	74,3	Neufs cantons et demi-cantons
1943	70,0	Appenzell RhExt.
1947	72,4	Appenzell RhExt.

Par conséquent, pour les élections fédérales, la participation a été toujours supérieure à 70%.

Remarques générales

Nous avons tenté de laisser parler les chiffres. Ils permettent de tirer des conclusions fort différentes suivant le point de vue auquel on se place. Il semble pourtant s'en dégager la certitude que la participation aux votations fédérales n'est, en général, pas plus mauvaise aujourd'hui qu'autrefois. Elle aurait même une légère tendance à s'améliorer. Cela n'empêche pas de constater que le problème de l'abstentionnisme se pose, mais il n'est pas nouveau, contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes. Les chiffres cités en fournissent la preuve. L'ancienneté du problème n'est pas une raison de s'en désintéresser. Le fait qu'aucun remède vraiment

efficace n'a été trouvé jusqu'ici dans un régime de liberté doit au contraire nous engager à redoubler d'efforts pour le trouver.

Pour le monde ouvrier, il y a même urgence à prendre conscience du problème, car le fait que les scrutins où nous intervenons avec tous nos moyens sont les plus fréquentés laisse supposer qu'une bonne partie des abstentionnistes dans les votations sans importance particulière sont des salariés et même des syndiqués.

Pour les élections fédérales, la participation est plus forte que pour la majorité des votations, mais les 20 à 30% d'abstentionnistes

donnent aussi à réfléchir.

Quelques propositions pour lutter contre l'abstentionnisme

Il ne suffit pas de constater l'existence d'un problème, il est plus important de chercher à le résoudre. Pour celui qui nous intéresse, il semble qu'il n'y a pas de solution unique. Des mesures policières existent bien ici et là: obligation sous peine d'amende d'aller voter, en particulier. Les électeurs vaudois, consultés à ce sujet il y a quelques années, ont dit clairement ce qu'ils pensaient de ce moyen d'assurer une forte participation aux votes.

Des organisations politiques ou des comités de vote ont essayé parfois de recourir à des méthodes de persuasion basée sur un contrôle volontaire des votants. Nous ne pensons pas que ce soit une

solution souhaitable.

Il serait possible de prévoir, par une loi, que les citoyens absents des votations seraient privés de leurs droits civiques pour une durée plus ou moins longue. Il s'agirait une fois de plus d'une mesure poli-

cière et elle nous répugne.

C'est avant tout sur le plan de l'éducation des électeurs qu'un effort doit être entrepris. Il faut aussi, par une loi animée d'un esprit nouveau, donner la possibilité de voter aux personnes absentes de leur domicile le jour de la votation. Déjà des bureaux de vote ont été ouverts de bonne heure le matin dans plusieurs localités, mais ce n'est pas suffisant. La loi à l'étude aux Chambres fédérales, quoique insuffisante, doit être votée rapidement pour qu'elle puisse être promulguée sans trop tarder.

Pourquoi ne commencerait-on pas par établir des statistiques des abstentionnistes, ce qui est certainement possible sans trop de difficultés, puisque plusieurs villes de notre pays en ont déjà établi lors d'élections cantonales? Le problème est suffisamment important pour que les crédits nécessaires soient ouverts. Les indications recueillies permettraient utilement de savoir où doit se porter l'effort principal pour obtenir une meilleure participation des électeurs aux votations fédérales, les cantons et les communes devant pour ce qui les concerne s'efforcer de résoudre le problème dans leurs sphères particulières.

La radio pourrait aussi contribuer à la lutte contre l'abstentionnisme par des rappels discrets passés aux heures de grande écoute.

Le fait que les votations où le mouvement ouvrier s'engage « à fond » sont les mieux fréquentées doit nous inciter à la recherche des moyens de développer l'esprit civique des adhérents à nos

organisations.

Mais ces quelques idées ne sont soumises aux lecteurs qu'à titre de suggestions. Le problème est suffisamment important pour qu'ils recherchent, eux-mêmes, des moyens de lutter contre l'indifférence civique. Ils pourraient par la même occasion se pencher sur le problème, peut-être encore plus urgent, du négativisme qui sévit trop souvent dans les votations populaires. Le fait que plus de dix mille citoyens lucernois se soient opposés à une modification de la Constitution cantonale prévoyant la fixation de l'élection au Grand Conseil le premier dimanche de mai au lieu du deuxième lorsque ce deuxième dimanche est Pentecôte est un exemple, parmi d'autres, de cet état d'esprit.

Notre démocratie est certainement excellente. Les problèmes qui se posent, et dont quelques-uns ont été évoqués ci-dessus, démontrent qu'elle n'est pas encore parfaite et qu'elle est perfectible.

Conventions collectives et extension de leur champ d'application

Dans la Revue syndicale suisse de mars dernier, le Dr H.-P. Tschudin a présenté et commenté le projet de loi fédérale sur les conventions collectives de travail et l'extension de leur champ d'application par décision administrative.

Après avoir entendu un exposé très fouillé du même juriste, la Commission syndicale suisse votait à l'unanimité la résolution sui-

vante au cours de sa session du 21 mars 1951:

Résolution relative au projet de loi fédérale sur les conventions collectives de travail et l'extension de leur champ d'application

La Commission syndicale enregistre avec satisfaction la publication d'un projet de loi sur les conventions collectives de travail et l'extension de leur champ d'application. Elle est heureuse de constater que ce projet est conforme dans son ensemble aux principes fixés dans la résolution votée par le congrès de l'Union syndicale suisse des 28, 29 et 30 octobre 1950.

Une loi sur les conventions collectives et l'extension de leur champ d'application répond à une urgente nécessité. Le droit en matière de conventions collectives doit tenir compte du dévelop-